



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 avril 2010

Date de la convocation :22/04/2010

Date d'affichage convocation :22/04/2010

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	24	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
33	0	0

N°2010-04-57

Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille dix et le vingt huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Khadija PINCHON - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.-

Absents avant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - M. Dominique DIAS pour Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Patricia LARMET pour Mme Christine GROS - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - Mme Christel PAGES pour Cédric BONATO - Mme Maryline POUGENC pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Khadija PINCHON

Absents excusés : Mmes et MM. Mireille BARBUSSE - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Muriel GIBERT

Secrétaire de séance : M. Alain CAMPACI

Monsieur BERNARD-BERTRAND, Vice-Président, évoque la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ainsi que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Renouvellement de 4 contrats CAE en CUI

Par délibération n° 2008-10-156 du 22/10/2008, le Conseil Communautaire a créé deux postes en CAE (contrat d'accompagnement à l'emploi) à temps complet

Par délibération n° 2008-12-201, du 17/12/2008, le Conseil Communautaire a créé un poste en CAE à temps complet

Par délibération n° 2009-04-52, du 29/04/2009, le Conseil Communautaire a créé un poste en CAE à temps non complet 30h.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le CAE est remplacé par le CUI (Contrat Unique d'Insertion). Ce contrat est conclu pour une durée de 24 mois (CDD de 12 mois renouvelable ou CDD de 6 mois renouvelable dans la limite des 24 mois maximum)

Il convient aujourd'hui de renouveler les contrats CAE, arrivés à terme, et de les transformer en CUI comme le stipule la réglementation.

Comme l'ancien CAE, le CUI est destiné aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles d'accès à l'emploi. L'employeur doit souscrire avec l'état (DDTEFP). Le taux de remboursement par le CNASEA, s'élève à 90% (sur base du smic horaire) calculé sur une durée hebdomadaire de 26h00.

Pour les agents à temps complet, les charges salariales correspondant aux heures effectuées au-delà des 26h00 hebdomadaires sont à l'entière charge de l'employeur.

Il est donc proposé de renouveler 3 contrats CAE à temps complet en contrats CUI à temps complet, un jusqu'au 31/12/2010 et les deux autres jusqu'au 31/10/2010.

Pour les besoins du service des sports, il est nécessaire d'augmenter à 35h le temps de travail d'un agent affecté au Centre Aqua-Camargue, en CAE à 30h. Il est donc proposé de remplacer son contrat CAE à 30h arrivé à terme, par un contrat CUI à temps complet jusqu'au 30/04/2011.

Centre Aqua-Camargue :

Afin de pallier au départ d'un maître nageur du centre Aqua-Camargue, il est nécessaire de recruter un chargé de mission, catégorie A, sous contrat à durée déterminée de 3 ans, à compter du 1^{er} mai 2010. Pour cela, il convient de créer un poste de Conseiller des APS à Temps Complet.

En conséquence il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

CREATION		SUPPRESSION	
Nb de postes	Grade et temps de travail	Nb de postes	Grade et temps de travail
1	Conseiller des APS à Temps Complet		
4	CUI à Temps Complet	3	CAE à temps complet
		1	CAE à temps non complet (30h)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans le tableau ci-dessus
- De conclure les conventions avec la DDTEFP pour chaque agent
- De prévoir les crédits nécessaires pour supporter les charges salariales relatives aux heures effectuées au delà de 26h00 hebdomadaire
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 29/04/2010
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le :**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 avril 2010

Date de la convocation :22/04/2010
Date d'affichage convocation :22/04/2010

L'an deux mille dix et le vingt huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	24	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
33	0	0

N°2010-04-58

**Régime indemnitaire
Modalités d'attribution de la
Prime de Service et de Rendement
(PSR)**

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Khadija PINCHON - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.-

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - M. Dominique DIAS pour Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Patricia LARMET pour Mme Christine GROS - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - Mme Christel PAGES pour Cédric BONATO - Mme Maryline POUGENC pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Khadija PINCHON

Absents excusés : Mmes et MM. Mireille BARBUSSE - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Muriel GIBERT

Secrétaire de séance : M. Alain CAMPACI

Le conseil Communautaire, sur rapport de Monsieur BERNARD-BERTRAND, Vice-Président,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- Vu l'article 2 du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991,
- Vu le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,
- Vu l'arrêté du 15 décembre 2009 fixant les montants des primes de service et de rendement allouées à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,
- Vu la délibération n° 2007-12-18.02 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2007 modifiant le régime indemnitaire des agents de la Communauté de Communes Terre de Camargue et plus particulièrement le paragraphe relatif à l'attribution de la PSR pour les agents de la filière technique
- Considérant que les taux annuels de base de la PSR, prévus à l'article 4 du décret 2009-1558 sont fixés par décret

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1. – Les bénéficiaires :

- Institue, selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, la prime de service et de rendement aux agents relevant des grades suivants :

Grades de la Fonction Publique Territoriale	Grades équivalents dans la Fonction Publique d'Etat	Taux annuels de base (en euro)	Montant individuel maximum (en euro)
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts relevant du ministère chargé du développement durable	5 523	11 046
Ingénieur en chef de classe normale	Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts relevant du ministère chargé du développement durable	2 869	5 738
Ingénieur principal	Ingénieur divisionnaire des TPE	2 817	5 634
Ingénieur	Ingénieur des TPE	1 659	3 318
Technicien supérieur chef	Technicien supérieur en chef	1 400	2 800
Technicien supérieur principal	Technicien supérieur principal	1 330	2 660
Technicien supérieur	Technicien de travaux supérieur	1 010	2 020
Contrôleur de travaux en chef	Contrôleur divisionnaire	1 349	2 698
Contrôleur de travaux principal	Contrôleur principal	1 289	2 578
Contrôleur de travaux	Contrôleur	986	1 972

- Si l'agent est seul de son grade, l'attribution individuelle peut être déterminée en prenant en compte le double du taux annuel de base et ainsi dépasser le crédit global (Arrêt du Conseil d'Etat 131247 du 12/07/1995 – Association de défense des personnels de la FPH).
- La P.S.R. sera octroyée aux agents non titulaires de droit public sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires stagiaires et titulaires des grades de référence.
- Dans la mesure où les taux annuels de base prévus dans l'arrêté ministériel du 15/12/2009 sont inférieurs aux anciens taux de la P.S.R., les ingénieurs en chef de classe normale, en fonction à ce jour dans la collectivité, conserveront leur montant indemnitaire antérieur au titre de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26/01/1984.

Article 2. – Les critères d'attribution :

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le montant individuel de la P.S.R. tiendra compte non seulement des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé et de la qualité des services rendus mais également des critères d'attribution fixés ci-dessous :

- la manière de servir de l'agent, appréciée notamment au vu de la notation annuelle (ou de l'évaluation mise en place au sein de la collectivité),
- l'animation d'une équipe,
- les agents à encadrer,
- la modulation compte tenu des missions différentes confiées dans chaque service,
- la charge de travail,
- la disponibilité de l'agent

La prime de service et de rendement est attribuée, par l'autorité territoriale, en fonction des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé et de la qualité des services rendus. Selon les critères fixés par le Conseil Communautaire, l'autorité territoriale attribuera, par arrêté nominatif, les montants individuels dans la limite du crédit global. Le montant individuel maximum ne peut dépasser le double du montant annuel de base fixé pour le grade d'appartenance.

L'attribution de la P.S.R. au taux maximum à un agent nécessite une diminution corrélative à l'encontre des autres agents du même grade afin de respecter les limites financières du crédit global sauf si l'agent est seul dans son grade.

Article 3. – Les modalités de maintien ou de suppression de la P.S.R. :

- La P.S.R, liée à l'exercice effectif des fonctions, sera suspendue en cas de congés de maladie ordinaire, de longue maladie, de longue durée et de grave maladie

Article 4. – Périodicité de versement :

- La prime de service et de rendement sera versée selon une périodicité mensuelle.

Article 5. – Clause de revalorisation :

- La prime de service et de rendement fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les taux seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Article 6.

- Monsieur le Président est autorisé à attribuer, par arrêté individuel, la prime de service et de rendement aux agents relevant des grades précités.

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 29/04/2010
Le Président,
Léopold ROSSO**

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le :**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 avril 2010

Date de la convocation :22/04/2010
Date d'affichage convocation :22/04/2010

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	24	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
33	0	0

L'an deux mille dix et le vingt huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET – Alain CAMPACI - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Philippe PARASMO - Richard PAULET – Laure PELATAN - Khadija PINCHON - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO – Jean SPALMA.-

Absents avant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - M. Dominique DIAS pour Fabrice LABARUSSIAS – Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET – Mme Patricia LARMET pour Mme Christine GROS – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Christel PAGES pour Cédric BONATO - Mme Maryline POUGENC pour Mme Florence COMBE – M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Khadija PINCHON

Absents excusés : Mmes et MM. Mireille BARBUSSE - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Muriel GIBERT

Secrétaire de séance : M. Alain CAMPACI

N°2010-04-59

**Construction d'un restaurant
scolaire à Saint Laurent d'Aigouze
Demande de subvention**

Monsieur CUBILIER évoque le projet de construction d'un restaurant scolaire sur la commune de Saint Laurent d'Aigouze.

L'Avant Projet Détaillé présente un coût total des travaux estimé à 852 070,36 € HT dont 10 000 € HT pour l'eau chaude sanitaire solaire.

Il est proposé au Conseil Communautaire de solliciter toutes les subventions possibles auprès de divers organismes financeurs pour la réalisation de l'installation de l'eau chaude sanitaire solaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De solliciter toutes les subventions possibles auprès de divers organismes financeurs pour la réalisation de ce programme,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 29/04/2010
Le Président,
Léopold ROSSO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 avril 2010

Date de la convocation :22/04/2010
Date d'affichage convocation :22/04/2010

L'an deux mille dix et le vingt huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	24	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
33	0	0

N°2010-04-60

Opération Canton Pass' 2010

Convention cadre de partenariat avec les prestataires

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Khadija PINCHON - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.-

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - M. Dominique DIAS pour Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Patricia LARMET pour Mme Christine GROS - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - Mme Christel PAGES pour Cédric BONATO - Mme Maryline POUGENC pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Khadija PINCHON

Absents excusés : Mmes et MM. Mireille BARBUSSE - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Muriel GIBERT

Secrétaire de séance : M. Alain CAMPACI

Monsieur CONDE, Vice-Président, rappelle que, depuis plusieurs années, la Communauté de Communes Terre de Camargue mène des actions en direction des jeunes de 11 à 18 ans dans le cadre de l'opération Canton Pass' regroupant des dispositifs d'animations culturelles et sportives au travers d'un chéquier de prestations. Pour cela, une régie de recettes a été créée par le Conseil Communautaire.

Afin de déterminer les activités du Canton Pass' 2010, assurées par les entreprises prestataires, il convient d'adopter une convention cadre de partenariat qui sera conclue avec chaque entreprise, valable jusqu'au 31 décembre 2010, fixant les modalités administratives, financières et techniques de leur collaboration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- *D'adopter la convention cadre de partenariat avec les entreprises prestataires pour l'opération Canton Pass', valable jusqu'au 31 décembre 2010 et dont un exemplaire est joint à la présente*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.*

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 29/04/2010
Le Président,
Léopold ROSSO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 avril 2010

Date de la convocation :22/04/2010

Date d'affichage convocation :22/04/2010

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	24	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
33	0	0

L'an deux mille dix et le vingt huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Khadija PINCHON - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.-

Absents avant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - M. Dominique DIAS pour Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Patricia LARMET pour Mme Christine GROS - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - Mme Christel PAGES pour Cédric BONATO - Mme Maryline POUGENC pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Khadija PINCHON

Absents excusés : Mmes et MM. Mireille BARBUSSE - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Muriel GIBERT

Secrétaire de séance : M. Alain CAMPACI

N°2010-04-61

Opération Canton Pass' 2010 Tarif du chéquier

Monsieur CONDE, Vice-Président, rappelle que la Communauté de Communes Terre de Camargue mène des actions en direction des jeunes de 11 à 18 ans dans le cadre de l'opération Canton Pass' regroupant des dispositifs d'animations culturelles et sportives au travers d'un chéquier de prestations. Pour cela, une régie de recettes a été créée par le Conseil Communautaire.

Suite à la réunion du Comité de pilotage, il propose de fixer à 39 € le tarif du chéquier Canton Pass' 2009, délivré aux jeunes et de prévoir l'édition de 150 chèquiers, représentant un montant total maximal de 5 850 €, répartis de la façon suivante entre les trois sous-régies :

- 75 chèquiers pour Aigues-Mortes, soit 2 925 €
- 55 chèquiers pour le Grau du Roi, soit 2 145 €
- 20 chèquiers pour Saint Laurent d'Aigouze, soit 780 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De fixer à 39 € le prix du chéquier Canton Pass' 2010
- De prévoir l'édition de 150 chèquiers représentant un montant total maximal de 5 850 €, répartis comme indiqué ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 29/04/2010
Le Président,
Léopold ROSSO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 avril 2010

Date de la convocation :22/04/2010

Date d'affichage convocation :22/04/2010

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	24	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
33	0	0

L'an deux mille dix et le vingt huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET – Alain CAMPACI - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Philippe PARASMO - Richard PAULET – Laure PELATAN - Khadija PINCHON - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO – Jean SPALMA.-

Absents avant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - M. Dominique DIAS pour Fabrice LABARUSSIAS – Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET – Mme Patricia LARMET pour Mme Christine GROS – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Christel PAGES pour Cédric BONATO - Mme Maryline POUGENC pour Mme Florence COMBE – M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Khadija PINCHON

Absents excusés : Mmes et MM. Mireille BARBUSSE - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Muriel GIBERT

Secrétaire de séance : M. Alain CAMPACI

N°2010-04-62

Passage au pilon d'ouvrages de la bibliothèque intercommunale du Grau du Roi

Monsieur CONDE, Vice-Président, évoque la compétence de la Communauté de Communes Terre de Camargue en matière de gestion des bibliothèques et des médiathèques.

Il informe de la nécessité de détruire un certain nombre d'ouvrages catalogués de la bibliothèque du Grau du Roi devenus obsolètes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- *D'accepter le passage au pilon d'un certain nombre d'ouvrages catalogués de la bibliothèque du Grau du Roi, devenus obsolètes, dont la liste est jointe à la présente délibération,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.*

Pour copie conforme

Fait à Aigues-Mortes, le 29/04/2010

**Le Président,
Léopold ROSSO**

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le :**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 avril 2010

Date de la convocation :22/04/2010
Date d'affichage convocation :22/04/2010

L'an deux mille dix et le vingt huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	26	9
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

Présents : Mmes et MM : Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Khadija PINCHON - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.-

N°2010-04-63

Convention de co-accueil avec l'Association de Théâtre Populaire Terres du Sud (ATP) pour l'organisation des spectacles 1^{er} semestre 2010

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - M. Dominique DIAS pour Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Patricia LARMET pour Mme Christine GROS - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - Mme Christel PAGES pour Cédric BONATO - Mme Maryline POUGENC pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Khadija PINCHON

Absents excusés : Mmes et MM. André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD -

Secrétaire de séance : M. Alain CAMPACI

Le Conseil Communautaire a délibéré sur les statuts de la Communauté de Communes et plus particulièrement sur les aspects culturels d'intérêt communautaire notamment les spectacles

L'Association de Théâtre Populaire Terres du Sud (ATP) - 30240 Grau du Roi, propose à la Communauté de Communes Terre de Camargue d'organiser pour le début d'année 2010, trois spectacles ci-dessous détaillés :

Spectacle	Coût artistique	Transport	Défraiements	Accueil et communication	Total TTC
Le Grand C	8 440.00 €	870.00 €	3 684.00 €	305.00 €	13 299.00 €
Deviens Devine	2 848.50 €	514.00 €	881.00 €	305.00 €	4 548.50 €
Le Préjugé Vaincu	3 376.00 €	1 055.00 €	622.00 €	305.00 €	5 358.00 €
Dédution participation Pôle Cirque Cévennes					- 2 110.00 €
TOTAL					21 095.50 €

Les dépenses et les recettes inhérentes à ces spectacles sont partagées, à parts égales, entre les deux coorganisateurs, à savoir l'ATP Terres du Sud et la Communauté de Communes Terre de Camargue. Pour un coût total de spectacles de 21 095.50 €, la prise en charge de la Communauté de Communes Terre de Camargue s'élève à la somme de 10 547.75 €.

Le paiement des taxes afférentes à la SACEM-SACED et des techniciens supplémentaires, lorsque le spectacle le nécessite, sera partagé équitablement entre les deux parties.

Il propose au Conseil Communautaire de conclure une convention avec l'Association de Théâtre Populaire Terres du Sud définissant les droits et obligations de chacun pour l'organisation de ces trois spectacles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la convention avec l'Association de Théâtre Populaire Terres du Sud, 30240 Le Grau du Roi, 1^{er} semestre 2010, ci-dessus énoncée
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 29/04/2010

Le Président,
Léopold ROSSO